

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2018

● **remerciements des associations pour la mise à disposition de salles, subventions,...**

● **adoption du compte rendu de la réunion du 19 décembre 2017**

● **débat d'orientation budgétaire**

L'orientation du budget 2018 s'inscrit comme les années précédentes dans un effort constant de gestion maîtrisée des deniers publics. Pour l'élaboration de ce budget, il devra être tenu compte :

- du taux de l'inflation : 1,4 % ;

- du taux de revalorisation des valeurs locatives estimé à 1,1% ;

- de la baisse envisagée de la DCRTP (le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, lors de sa présentation de la loi de finance 2018-2022, a indiqué que la baisse envisagée serait au maximum de 10 % soit 124 737 €) ;

- du prélèvement pour le fond de péréquation des ressources intercommunales (nous l'avions estimé à 112 432 € pour l'établissement du BP 2017) ;

- du prélèvement au titre de la loi S.R.U. (55 668 € en 2017) ;

- des conséquences du transfert de la fiscalité économique à la C.A.B.B.A.L.R. dans le cadre de la loi Notre ;

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition communaux égaux à ceux de 2017 pour les administrés de la commune alors même que nous sommes dans un contexte d'incertitude concernant la mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation et de ses répercussions sur l'application du libre droit d'administration des collectivités territoriales. De poursuivre la politique déjà engagée depuis 2014 de maîtrise des dépenses de fonctionnement (frais de personnel, gestion des fluides, frais de maintenances diverses, frais d'entretien divers, dépenses dans le domaine des festivités, rationalisation des achats de matériels et matériaux nécessaires au fonctionnement des services). Soit un budget en dépenses de fonctionnement envisagé à hauteur de 10 890 000 €.

Dans le domaine de l'investissement, Monsieur le Maire propose de poursuivre les programmes d'aménagement urbain et paysager favorisant les conditions du bien vivre ensemble qui s'élèvent à 3 050 000 € :

- le rachat des friches urbaines en lien avec l'Etablissement Public Foncier Régional ;

- la requalification du mur mitoyen entre l'entreprise APERAM et la rue Salengro offrant ainsi une vitrine et un lieu de mémoire en entrée de centre-ville ;

- les travaux de requalification du centre-ville par la restauration de la place Basly ;

- les travaux de réhabilitation de la

bourse du travail en Hôtel de ville ;

- l'étude pour la réhabilitation des « Grands Bureaux » ;

- l'installation d'un lieu centralisé de commémoration des morts pour la France à l'occasion du centenaire de l'armistice de la Grande Guerre.

Il propose également d'inscrire les crédits nécessaires pour la réhabilitation des voiries diverses, le remplacement de clôtures, l'entretien des peintures extérieures des bâtiments communaux, l'entretien régulier des modules de jeux dans les parcs, les travaux de mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le remplacement des extincteurs, les frais de publication des consultations de mise en concurrence, le rachat du bâtiment abritant le foyer logement.

Monsieur le Maire précise que la commune est peu endettée ; les taux étant bas, il propose la réalisation d'un prêt pour le rachat du bâtiment abritant le foyer logement. Le remboursement de ce prêt ne générant pas de dépense supplémentaire au budget puisqu'un certain nombre d'emprunts se terminent en 2018.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage entre la commune et la C.A.B.B.A.L.R., pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales situés place Basly, Monsieur le Maire propose la réalisation d'un second prêt.

Ce prêt est nécessaire au montage budgétaire de l'opération en vue de son commencement. En tout état de cause, il s'agit à terme d'une opération blanche pour la commune, puisque la compétence appartient à la C.A.B.B.A.L.R., mais elle est nécessaire pour l'opérativité des travaux.

Il tient à souligner que le dernier emprunt a été réalisé en 2011 notamment pour financer des travaux de lutte contre les inondations, et que, depuis lors, la commune a financé sur ses fonds propres pour plus de 28 165 000 € de travaux.

Il est à noter que tous les emprunts ont tous été conclus à taux fixe et que le capital restant dû par la ville s'élève à 3 555 788,66 € au 1^{er} janvier 2018.

Délibération n° 18.01.01.

● **convention de mise en œuvre d'une plate-forme à cigognes au parc des cités entre la commune et la ligue pour la protection des oiseaux du Pas-de-Calais**

Monsieur le Maire indique qu'une plate-forme à cigognes a été installée au parc des cités par la commune, et qu'il convient de signer une convention, avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux

du Pas-de-Calais, fixant les engagements de chacune des parties, sachant que la plate-forme restera la propriété de la commune.

Le conseil municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à signer la convention susvisée à intervenir entre la commune et la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Pas-de-Calais.

Délibération n° 18.01.02.

● **modifications de l'annexe n° 1 à la délibération n° 13.04.10 du 26 septembre 2013 concernant le règlement de la médiathèque**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le règlement d'utilisation de la médiathèque d'Isbergues, appliqué par délibération n° 13.04.10 en date du 26 septembre 2013, et indique qu'il convient de procéder à quelques modifications de ce règlement.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'adopter le règlement, qui s'applique à compter du 1^{er} avril 2018, et que vous pouvez trouver à la médiathèque, sur le site de la ville (www.ville-isbergues.fr) et sur le site de la médiathèque. Délibération n° 18.01.03.

● **convention de partenariat entre le département du Pas-de-Calais et la commune ayant pour objet la diffusion de la bibliothèque numérique départementale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la bibliothèque numérique départementale met à disposition des usagers des médiathèques municipales une offre numérique constituée de ressources diversifiées : livre numérique, presse, vidéo à la demande, musique en streaming, programmes d'auto-formation et jeux-vidéos.

Il indique qu'il convient de signer une convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais afin de permettre la diffusion de cette bibliothèque numérique, les éléments principaux de cette convention étant les suivants :

- la commune s'engage à participer aux réunions de pilotage du projet, assister aux formations « numériques » mises en place par la Médiathèque départementale, mettre les sites sélectionnés gracieusement à la disposition des usagers de la bibliothèque, mettre tout en œuvre pour inciter à la découverte et l'appropriation de ces ressources par les usagers de la bibliothèque et conduire des actions régulières de sensibilisation et d'information (dépliants, messages d'information, atelier découvertes), assurer l'observation des usages du public à travers le suivi des statistiques de consultation, prise en compte des remarques des usagers et produire des documents synthétiques d'évaluation,

accueillir des bibliothèques du réseau de la Médiathèque départementale intéressées par ces ressources.

- le Département du Pas-de-Calais s'engage à mettre à disposition des ressources (informatiques et numériques) dans le cadre de la bibliothèque numérique départementale, accompagner la commune dans la mise en place de ce service, en particulier en assurant l'interface avec les prestataires, élaborer avec les communes partenaires l'outil d'évaluation.

Le Département prend en charge l'intégralité des coûts d'acquisition des ressources de la bibliothèque numérique. Le conseil municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à signer la convention susvisée à intervenir entre la commune et le Département du Pas-de-Calais. Délibération n° 18.01.04.

● bilan de l'A.L.S.H d'hiver 2018

L'accueil de loisirs, organisé par la commune avec la collaboration des Francas du Pas-de-Calais, a fonctionné du lundi 26 février au vendredi 2 mars 2018 dans les locaux des écoles de Berguette. Ce sont 72 enfants âgés de 2 à 13 ans qui ont participé à cette session dont le thème était «Le monde de la TV».

Organisées en 4 groupes, les activités mises en place par l'équipe d'animation étaient variées et adaptées à l'âge des enfants. Les enfants ont fait des jeux autour des émissions TV comme

«Vendredi tout est permis», «Secret Story», «Pékin express»,... mais aussi autour des dessins animés. Ils ont fabriqué des réalisations : clap, micros...

Les enfants âgés de 3 à 7 ans sont allés au spectacle de marionnettes de la compagnie Micromega à Bruay-la-Buissière. Ensuite, ils ont découvert le parc de jeux intérieurs avec des structures gonflables : Les Loupiots à Lens.

Le groupe des 8/9 ans et celui des 10/13 ans ont participé à une session de Laser-game à Loosiflandres à Hazebrouck. Ils sont allés à Lens pour jouer au Bubble Foot et au futsal puis ont découvert le parc des cytises de Lens.

L'accueil de loisirs a mis en place une rencontre parents/enfants le jeudi 1^{er} mars dans les locaux des écoles de Berguette. C'était un grand jeu «Casting» qui a séduit aussi bien les enfants que les parents. Un grand casting était organisé pour découvrir qui étaient les meilleurs talents de demain. Le but était de gagner un maximum d'étoiles pour devenir la star d'un prochain film. Plus de 50 personnes, parents et enfants réunis, ont répondu présents pour cette soirée.

● programmation du service culturel

Pour la 3^{ème} édition de «Faites du numérique», le Centre Culturel met à disposition tout un panel d'activités pour faire rimer culture et nouvelles

technologies. Stylo 3d, smartphones, tablettes, appareils photo numérique... viennent montrer comment l'offre culturelle peut être enrichie et diversifiée. En témoigne le groupe **French Fuse** qui a fait sensation lors de la dernière édition de l'émission «La France a un Incroyable Talent» et qui occupera la scène du Centre Culturel le **27 avril à 20h30**. Ils s'approprient des jingles publicitaires et des bruits du quotidien, ils chantent, composent et arrangent pour faire des morceaux électro originaux. Un phénomène musical à découvrir !

Le Centre Culturel a organisé un **Petit Déjeuner Numérique** le **28 avril à 10 h 30** pour présenter une nouveauté qui va révolutionner l'univers de la médiathèque. Grâce à son abonnement, l'adhérent va pouvoir accéder à un ensemble de contenu numérique en ligne depuis le site du Centre Culturel gratuitement. Ce moment privilégié permettra au public d'avoir un accompagnement personnalisé pour découvrir l'offre de livres numériques, films, musique, revue, auto-formation... Sans se substituer, l'offre dématérialisée vient compléter et enrichir ce qui est proposé à la médiathèque.

Le programme complet «Faites du Numérique» à consulter sur le site www.lecentre-isbergues.fr et dans le livret.

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 30 mars 2018



● hommage

L'assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire des victimes de l'attentat du 23 mars 2018 perpétré à Carcassonne et à Trèbes.

● fixation des taux d'imposition communaux pour 2018

Le conseil municipal a fixé les taux d'imposition, inchangés par rapport à 2017, au titre de l'année 2018 :

- taxe d'habitation : 23,52 % ;
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,89 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,32 %.

Délibération n° 18.02.07.

● approbation du compte administratif 2017

1) Etats des cessions et acquisitions immobilières

Cessions : états néants.

Acquisitions : total de 115 000,00 €

- immeuble situé 1 rue de la Gare à Molinghem.

Délibération n° 18.02.08.

2) Affectation du résultat

Le conseil municipal a décidé d'affecter sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, 1 881 376,73 € au compte 1068 « Excédent de fonctionne-

ment capitalisé » du budget primitif 2018, et précise que le résultat d'investissement de l'exercice 2017 qui s'élève à 4 695 891,55 € sera inscrit au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement » du budget primitif 2018. Délibération n° 18.02.09.

● compte de gestion 2017

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Délibération n° 18.02.10.

● vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif et donne les explications nécessaires.

Section de fonctionnement : 10 892 549 €

Section d'investissement : 7 359 030,28 €

Il est à noter l'inscription de crédits pour :

- le remboursement du capital des emprunts,
- la publicité de commande publique,
- la réalisation des frais d'études diverses (sol de la bourse du travail, diagnostics préalables des grands bureaux,...), la plantation de gros sujets, le

programme de clôtures, de travaux divers de voirie, d'aménagement de la place Emile Basly, des travaux de l'hôtel de ville, du monument aux morts et la maîtrise d'œuvre des grands bureaux,

- l'acquisition de terrains divers, du foyer logement « La Résidence » et acquisitions EPF, d'un échafaudage et de matériels pour les services techniques, de matériel de sport, de matériel informatique (services administratifs, écoles, centre culturel), de mobilier pour les bâtiments communaux, pour les écoles et les cantines, la médiathèque et l'isolation phonique de la cantine centre, de matériel scénique et de 2 tables de tennis de table,
- la réparation de modules de jeux et le remplacement de sols souples,
- l'aménagement du mur de l'usine,
- la construction d'un garage à la maison de l'enfance et de la famille,
- les agencements et aménagements divers,
- l'éclairage de la salle Jean Jaurès,
- les aménagements urbains divers et des self-services,
- le remplacement d'extincteurs, d'un poteau incendie et de panneaux de ■■■

des self-services,

- le remplacement d'extincteurs, d'un poteau incendie et de panneaux de signalisation,

● **reconduction en 2018 des subventions aux associations**

● **acquisition du bâtiment « la résidence » situé 1070, rue Emile Zola appartenant au groupe « SIA Habitat »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Groupe SIA Habitat propose la cession au profit de la commune du bâtiment « La Résidence » situé 1070, rue Emile Zola, cadastré section AL n°s 447 et 564 d'une surface globale de 7 029 m², leur appartenant.

Monsieur le Maire précise que la vente a été négociée au prix total de 1 200 000 € et que les frais de notaire et d'enregistrement seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal décide l'acquisition de l'immeuble précédemment cité, cadastré section AL n°s 447 et 564 d'une surface globale de 7 029 m², appartenant Groupe SIA Habitat, au prix total de 1 200 000 € augmenté des frais notariés et d'enregistrement ;

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition amiable.

Délibération n° 18.02.05.

● **réalisation d'un emprunt pour l'acquisition du bâtiment « la résidence » situé 1070, rue Emile Zola**

Le conseil municipal décide de réaliser un emprunt d'un montant de 1 300 000 € destiné à financer l'acquisition du bâtiment « La Résidence » situé 1070, rue Emile Zola, auprès du Crédit Agricole Nord de France, aux conditions suivantes :

- durée de remboursement : 25 ans ;
- périodicité de remboursement : trimestrielle ;
- remboursement à échéances constantes ;
- taux d'intérêt fixe : 1,97 % ;
- frais de dossier : 1 300 € ;
- montant de l'échéance : 16 494,31 € ;
- coût total du crédit : 349 431,22 € ;
- déblocage des fonds au plus tard le 30 juin 2018.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à cet emprunt. Délibération n° 18.02.01.

● **cession d'une bande de terrain longeant le city park situe avenue du Groenland (partie de la parcelle cadastre section AL n° 83)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la cession d'une partie de la parcelle appartenant à la commune, cadastrée section AK n° 83, située à l'angle de la rue Danton et de l'avenue du Groenland sur laquelle a été construite l'extension de l'habitation située 412, rue Danton.

Monsieur le Maire précise que la vente a été négociée au prix de 8 € le mètre

carré, au vu de l'avis des services fiscaux, et que les frais notariés et de géomètre relatifs à la division parcellaire indispensables à cette cession restent à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal décide la cession amiable au prix de 8 € le mètre carré, les frais notariés et de géomètre étant à la charge des acquéreurs, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession amiable. Délibération n° 18.02.03.

● **renouvellement pour 2018 de l'opération remise de bons aux enfants scolarisés dans la ville lors des fêtes foraines**

● **convention d'utilisation de la salle de sport du collège Maurice Piquet au profit du groupe scolaire pasteur**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'établir une convention avec le Conseil Départemental, le collège M. Piquet et la commune, pour la mise à disposition à titre gratuit de la salle de sport du collège M. Piquet situé 73, rue du Dr Bailliet au profit du groupe scolaire Pasteur. Monsieur le Maire précise que cette convention permettra aux élèves du groupe scolaire Pasteur de bénéficier de la salle sport du collège durant les mois de mai et juin 2018 pour leurs activités gymniques.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention susvisée à intervenir avec le Conseil Départemental, le collège Maurice Piquet et la commune. Délibération n° 18.02.12.

● **cession du terrain cadastre section 575 AI n° 468 situé rue du Docteur Bailliet**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de cession de terrain en vue de l'implantation d'un cabinet médical sur Isbergues, et que la vente a été négociée au prix de 32 000 € suivant l'estimation du service des domaines, les frais notariés relatifs à cette cession restant à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal décide la cession amiable au prix de 32 000 €, les frais notariés relatifs à cette cession restant à la charge de l'acquéreur, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession amiable. Délibération n° 18.02.13.

● **réalisation d'un emprunt pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales situés place E. Basly**

Le conseil municipal décide de réaliser un emprunt d'un montant de 1 000 000 € destiné à financer les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales situés place Basly, auprès du Crédit Agricole Nord de France aux conditions suivantes :

- durée de remboursement : 2 ans ;
- périodicité de remboursement des intérêts : trimestrielle ;
- remboursement in fine ;

- taux d'intérêt fixe : 0,49 % ;

- frais de dossier : 1 000 € ;

- montant de l'échéance : 1 225,00 € ;

- coût total du crédit : 9 800,00 € ;

- déblocage des fonds au plus tard le 30 juin 2018.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à cet emprunt. Délibération n° 18.02.02.

● **avenant à la convention entre la « crèche 1,2,3 soleil » et la commune d'Isbergues**

Monsieur le Maire expose la proposition de la crèche à savoir une réservation de 5 berceaux supplémentaires pour le même coût annuel, soit un total de 20 berceaux (15 pour les habitants d'Isbergues et 5 pour les salariés de la commune d'Isbergues).

Monsieur le Maire rappelle que le coût annuel actuel est de 143 812 € et précise que le coût par berceau passerait ainsi de 9 587,55 € (pour 15 berceaux) à 7 190,61 € (pour 20 berceaux).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention susvisée. Délibération n° 18.02.14.

● **modification de la délibération n° 17.06.02 relative a la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de réfection totale des réseaux d'eaux pluviales situes place Emile Basly**

La commune a engagé un programme de travaux visant à redynamiser le centre ville à travers des travaux de réfection de la place Saint-Nicolas et de la place Basly. Les travaux de la place Basly sont à ce jour stoppés car les canalisations du réseau d'eaux pluviales se sont avérées être en très mauvais état lors des premiers terrassements et que des travaux de réfection doivent être absolument engagés. Il apparaît indispensable, compte tenu de la connaissance des réseaux par les services techniques de la commune et de l'urgence de cette intervention afin que les travaux de redynamisation du centre-ville ne souffrent pas d'un retard trop important, que les travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales de la place Basly soient réalisés par la commune.

Monsieur le Maire propose que la communauté d'agglomération lui délègue sa maîtrise d'ouvrage et finance les travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales de la place Basly par conventionnement.

Cette convention traitant des obligations réciproques entre la commune et la CABBALR pour la durée des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales.

Le coût de l'opération de réhabilitation du réseau d'assainissement et de création des 2 ouvrages de rétention des eaux pluviales du secteur de la place Basly, à la charge de la Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Artois-Lys Romane, est estimé à 1 200 000 € TTC (études diverses et maîtrise d'œuvre comprises).

La convention prévoit également que la communauté d'agglomération s'engage à rembourser à la commune, sur justifications, le montant des dépenses toutes taxes comprises réellement engagées relevant de sa compétence sur le territoire de la commune, y compris les révisions contractuelles du marché.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention susvisée ainsi que l'inscription des crédits nécessaires au budget.

Délibération n° 18.02.04.

● **point sur les travaux**

Démolition de 4 bâtiments appartenant à la ville (rue Roger Salengro)

- le bâtiment Texti a été démoli et un aménagement a été réalisé (parking et parcelle enherbée)
- ancienne action sociale d'urgence (impasse de la solidarité) : démolition réalisée semaine 12, soit du 19 au 23 mars 2018.
- les 162 et 164, rue Roger Salengro : démolition prévue pendant les vacances de printemps.

Travaux de redynamisation du centre-ville d'Isbergues (place Emile Basly et parking Saint-Nicolas)

- les plantations place de l'hôtel de ville sont en cours de finalisation,
- une clôture en gabions est prévue pour séparer le parking de l'hôtel de ville, de l'hôtel Saint-Nicolas,
- l'enduit du nouveau mur de parpaings sera réalisé à une période plus favorable (l'entreprise prévue initialement a déposé le bilan),
- le redémarrage des travaux de la place Emile Basly est espéré début mai pour une durée de 6 à 8 mois. 2 réserves d'eau sont exigées, 300 à 400 m3 place Basly et 500 à 600 m3 derrière l'ancienne chevaline,
- les travaux de la place Basly accuseront un décalage de 3 à 6 mois,
- la création d'un nouveau monument aux morts en centre-ville est proposée au BP 2018 pour une réalisation prévue au plus tard en octobre 2018,
- le réaménagement de l'entrée de la rue Pierre Loti a été totalement refait, même les trous sur la chaussée.

Travaux impasses Salengro

Il reste une petite impasse à faire.

Restructuration de la salle des fêtes Lamendin

La salle des fêtes est ouverte au public depuis 15 jours. Il reste l'acoustique à réaliser.

Projet de restauration du mur de l'usine en collaboration avec la société Aperam

L'abaissement du mur est terminé.

Suivront les travaux de sablage, rejointoiement, la réalisation des couvertines inox, l'installation des tableaux et la pose d'un dispositif d'éclairage.

Fin des travaux prévue 1^{er} semestre 2018.

Transfert de l'hôtel de ville à la bourse du travail

- le cabinet d'architectes IDKPA a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre,
- le permis de construire a été déposé,
- la phase avant-projet est terminée et la consultation des entreprises doit démarrer.

Déplacement du C.C.A.S à la maison de l'enfance et de la famille

Les travaux ont démarré début novembre. L'ouverture est programmée le 16 avril 2018.

Déplacement du RASED au C.C.A.S actuel rue Emile Zola

Le déménagement aura lieu mi-avril 2018.

Travaux au RASED

- le RASED actuel est en cours de travaux pour accueillir le foyer des anciens qui se réunit actuellement à la bourse du travail.
- travaux de peinture dans la grande pièce terminés (entreprise Rudant),
- rampe d'accès PMR terminée (régie),
- remplacement de 2 blocs portes (en commande - entreprise Trolet),
- réalisation d'un mur de doublage extérieur sur le pignon gauche (régie),
- modification des sanitaires (en régie).

● **étude du potentiel de récupération de chaleur fatale sur la plateforme industrielle d'Isbergues**

La société Aperam a mandaté un cabinet d'ingénieurs conseils, Ferest Ing, pour étudier le potentiel de récupération et de redistribution de la chaleur des outils de production de la plateforme industrielle au profit des équipements publics du territoire. Ce procédé se prénomme chaleur fatale. Par chaleur fatale, on entend une production de chaleur dérivée d'un site de production, qui n'en constitue pas l'objet premier, et qui, de ce fait, n'est pas nécessairement récupérée.

A Isbergues, les gisements de chaleur fatale sont issus essentiellement des fumées de l'usine Recyco et de vapeur de la chaudière de refroidissement des fumées de Weec Metallica.

Il s'agit pour Isbergues de valoriser la chaleur fatale par un réseau de distribution de chaleur (eau chaude) produite de façon centralisée.

Ce réseau de chaleur comprendrait une ou plusieurs unités de production, un réseau de distribution primaire et un ensemble de sous-stations d'échange qui permettent de desservir les abonnés.

La plateforme industrielle d'Isbergues pourrait à elle seule desservir les bâtiments publics de la ville (hôtel de ville, écoles, complexes sportifs, salles des fêtes, ...) mais aussi par exemple de la ville de Saint-Venant (E.P.S.M, zone industrielle, collège,...).

En mutualisant les besoins à travers un réseau de chaleur et un maximum d'abonnés, on multiplie les économies. Le fait que ce réseau soit alimenté par des énergies renouvelables (ENR) permet de bénéficier de subventions intéressantes, de plus un taux d'ENR >

60 % permet de bénéficier d'une TVA réduite à 5,5 % au lieu de 20 %.

A titre indicatif, le coût moyen de la chaleur actuelle (gaz) est de 74,50 € TTC/MWh. En passant par un réseau de chaleur le prix de vente de la chaleur par l'investisseur est estimé 34,30 € TTC/MWh soit une économie d'environ 54 % pour les abonnés. 7 % de la chaleur produite seront conservés pour Isbergues pour un équilibre financier au bout de 15 ans. Le conseil municipal est favorable pour poursuivre ce projet qui n'est pas définitif.

● **question posée par les élus de la liste « ensemble pour notre ville »**

« A la lecture du bulletin Isbergues Infos de mars 2018, beaucoup d'administrés nous ont interpellés concernant les inscriptions dans les écoles de la Ville. En effet, les parents s'interrogent s'ils ont toujours la possibilité que leurs enfants soient scolarisés dans l'établissement scolaire de leur choix. Comme par exemple un enfant demeurant le quartier du Groënland scolarisé cette année en petite section à la Maternelle Centre peut-il fréquenter à la rentrée prochaine la maternelle de Carnot ?

Nous vous invitons à apporter des informations relatives à ces interrogations lors du conseil municipal du 30 mars. »

Monsieur le Maire indique que le changement est dû à la fermeture d'une classe à la maternelle centre alors que l'effectif est stable sur l'ensemble de la ville. Jusqu'à présent, les inscriptions étaient faites par les enseignants.

Il précise que les inscriptions dans les écoles de la ville sont du ressort du Maire et que l'inspection de l'éducation nationale a transmis la liste de tous les élèves fréquentant les écoles de la ville et a constaté que 119 d'entre eux sur un total de 865, n'habitaient pas la ville.

Les Isberguois allant dans des écoles extérieures sont moins nombreux.

A partir du 1^{er} mars 2018, les inscriptions sont faites en mairie. Un dossier unique a été élaboré pour les inscriptions écoles, cantines et accueil de loisirs.

Il est demandé aux parents lors de l'inscription, la raison pour laquelle ils demandent que leur enfants soient inscrits dans une école autre que celle de leur quartier.

Les demandes d'inscriptions seront vues en consultation avec les directeurs des écoles.